



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : CSV Fraktioun  
n. Félix Eischen  
10.05.2017  
Interpellation sur les PMU

4

**MOTION 4 - « SITES D'IMPLANTATION »**

La Chambre des Députés,

Considérant qu'un des freins majeurs à l'investissement dans l'artisanat consiste en la pénurie de sites d'implantations,

Soulignant que notamment pour les créateurs d'entreprises, l'acquisition ou la location d'ateliers ou de sites de production, à des conditions soutenables, constituent une barrière non négligeable,

Notant que ce même constat vaut pour les entreprises existantes qui souhaitent investir dans leurs infrastructures pour s'agrandir, adapter leur chaîne de production ou qui sont contraintes à délocaliser leur production,

Considérant que le plan sectoriel « zones d'activité », qui devrait définir à l'échelle nationale des surfaces supplémentaires de zones d'activités, n'a toujours pas été présenté,

Notant que la mise en vigueur du plan sectoriel ne résoudra pas immédiatement le problème de la pénurie de terrains en vue des procédures lentes et multiples,

Considérant que le Ministère de l'Economie, qui gère les zones d'activités nationales, garde en réserve d'importantes surfaces pour des entreprises industrielles souhaitant s'implanter au Luxembourg,

Notant qu'en l'absence de demande par des entreprises de l'étranger, une partie de ces terrains devrait être davantage mise à disposition de l'économie régionale et locale,

Invite le Gouvernement

à mettre en place des zones d'activité accessibles aux PME artisanales,

à reclasser davantage de terrains situés dans les zones d'activités nationales pour les rendre accessibles aux entreprises artisanales.

Félix EISCHEN

D. ADEHM

F. Hetto-Gaasch

L. MOSAR